Destinataires : Équipe décisionnelle

Auteure : Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

Date : Le 20 octobre 2021

Objet : Dates importantes - Session d'hiver 2022

La RVD recommande à l'équipe décisionnelle :

1. **Que toutes les séances des cours indiqués à l'horaire comme devant se donner en présentiel à la session d'hiver 2022 soient exceptionnellement livrées à distance pendant la semaine du 10 au 14 janvier 2022 afin de permettre aux étudiantes et étudiants et aux membres du personnel enseignant qui devront s'auto-isoler pendant quatorze (14) jours d'amorcer leur auto-isolement après le jour de l'An.**

   - Les cours de la session d'hiver 2022 débutent le **lundi 10 janvier 2022**.
   - Typiquement, l'établissement accueille environ 150 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants de l'international à la session d'hiver. Celles et ceux qui commenceront leurs études à la session d'hiver 2022 devront s'auto-isoler pendant (14) jours à moins d'être pleinement vaccinés.
   - Si toutes les séances de cours en présentiel étaient livrées à distance du 10 au 14 janvier 2022, ils pourraient commencer leur auto-isolement au plus tard le **dimanche 2 janvier 2022**.
   - Si la recommandation est adoptée, le Registrariat ajoutera une remarque à l'horaire pour tous les cours concernés.

   Par exception à ce qui précède, que toutes les séances de cours en science infirmière (SINF) soient livrées telles que prévues afin de répondre aux exigences particulières de ce programme.

2. **Que la date limite pour se retirer d'un cours à la session d'hiver 2022 soit prolongée, de façon exceptionnelle, jusqu'au vendredi 25 mars 2022 à 16 h 30, ou dans le cas de cours intensifs, jusqu'au dernier jour de cours, et ce, sans remboursement.**

   - Tous les retraits effectués **le vendredi 25 mars 2022 ou avant** cette date seront indiqués au dossier avec la note « R » (retrait) au cours.
   - La date normale pour l'abandon de cours sans échec est le 4 mars 2022 telle que prévue au règlement 10.4.1. Comme mesure exceptionnelle, on prolongera temporairement cette date jusqu'au vendredi 25 mars 2022.
   - L'étudiante ou l'étudiant fera la modification dans son propre compte ManiWeb avant que les notes finales ne soient entrées par le personnel enseignant.
   - Le Registrariat rappellera aux étudiantes et étudiants que le statut à temps complet exige un minimum de neuf (9) crédits par session. Les étudiantes et étudiants internationaux seront invités à consulter le Service aux étudiantes et étudiants internationaux et à la mobilité étudiante pour toute question concernant l'impact des retraits (R) sur leur statut.